



QE N°157
Reçu le 08.07.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 08.07.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 8 juillet 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, et conformément au règlement interne de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question élargie à Madame la Ministre des Finances** au sujet **de la couverture d'assurance contre les dommages occasionnés par les catastrophes naturelles.**

En mars 2017, le ministère des Finances et l'Association des Compagnies d'Assurance et de Réassurance du Grand-Duché de Luxembourg (ACA) ont présenté une nouvelle garantie de base optionnelle contre les risques d'inondation en complément de l'assurance Habitation privée.

Dans sa réponse à la question élargie n° 112, débattue en séance plénière le 16 novembre 2021, Monsieur le Ministre des Finances a abordé un certain nombre de questionnements au sujet du modèle de garantie optionnelle contre les dommages occasionnés par les catastrophes naturelles, à savoir :

- le taux de souscription des ménages ;
- le niveau des primes ;
- le niveau des garanties ;
- la pertinence de la définition de zones à risque spécifiques ;
- la nécessité éventuelle d'une garantie étatique additionnelle.

Dans ce contexte, il n'a expressément pas voulu exclure la création d'un fonds étatique contre les risques liés aux catastrophes naturelles et il a annoncé sa volonté d'entrer en discussion à ce sujet avec les compagnies d'assurances. La Cour des comptes, dans son avis relatif au projet de loi budgétaire pour l'année 2022, a aussi proposé la création d'un fonds spécial dédié au financement des dommages occasionnés par les catastrophes naturelles.

Dans le cadre de ma question élargie, j'aimerais obtenir de Madame la Ministre des renseignements sur l'état d'avancement des réflexions et des pourparlers évoqués ci-haut, dans l'optique de promouvoir le débat public sur une couverture d'assurance soutenable et solidaire contre les risques liés aux catastrophes naturelles.

Plus particulièrement, j'aimerais aussi aborder la possibilité de l'alimentation d'un fonds spécial tel qu'esquissé ci-haut à travers une cotisation à raison de quelques millièmes appliquée sur toutes les primes d'assurance non-vie, et plus généralement le passage du modèle de garantie optionnelle à une mutualisation des risques liés aux catastrophes naturelles afin de protéger équitablement tous les concitoyen-ne-s résident-e-s de ce risque grandissant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Charles Margue
Député